

## Être aidé en cas de coups durs

Chaque année, une boulangerie qui emploie des salariés est confrontée en moyenne à un ou deux événements de type rupture conventionnelle, ou licenciement pour inaptitude, ou autres...

Il est courant de réaliser les démarches nécessaires avec l'aide d'un conseil extérieur, souvent coûteux.

Le réseau confédéral a évidemment la plus grande expérience en boulangerie donc la meilleure expertise.

Les services fédéraux ont la compétence requise pour intervenir efficacement et rapidement. Les spécialistes de la Confédération sont saisis sans délai pour les cas les plus complexes.

Depuis 2016, vous avez l'obligation de vous inscrire à un dispositif de médiation de la consommation et vous devez informer les consommateurs qu'ils peuvent recourir gratuitement à ce service s'ils estiment être en litige avec vous. Le défaut d'affichage est passible d'une amende.

## Gagner du temps

« Un coup de fil à la fédé » prend quelques minutes et peut faire gagner des heures lorsqu'il s'agit de contester un contrôle, écrire au maire, ou à l'inspection du travail, Et chacun sait que la clarté des faits et la justesse des arguments sont capitales pour avoir gain de cause.

La plupart de vos questions reçoivent une réponse immédiate.

Dans les cas plus difficiles, votre question sera traitée sans délai, notamment en faisant intervenir les juristes et les experts de la Confédération.

## Efficace & Rentable

Votre conseiller(lère) départemental(e) profite de son expérience pour faire une relecture attentive et toujours utile de ces actes.

Cette prestation n'est jamais valorisée mais elle est précieuse.

Lorsqu'un accord de partenariat est signé avec un avocat (référéncé par la MAPA) il est possible d'obtenir la gratuité de la première consultation (200 € / heure environ). A titre indicatif, l'assurance protection juridique de la MAPA pour les mêmes garanties est entre 30% à 60 % moins chère pour les adhérents par rapport au tarif appliqué aux non-adhérents.

Les honoraires d'un avocat pour un litige prud'homal sont d'environ 2000€.

Il n'est pas possible de valoriser par un montant, l'incomparable réactivité et la compétence hyper spécialisée du réseau de la CNBPF.

Ceux qui ont réussi à affronter des difficultés grâce à leur fédération disent que ça n'a pas de prix. Ce n'est pas une évaluation précise mais elle est parlante.

La Confédération a conclu un partenariat avec le Centre de Médiation de la Consommation des Conciliateurs de justice (CM2C) afin que les adhérents d'une fédération départementale puissent utiliser les services de médiation sans déboursier les frais d'inscription (d'un montant de 48 € pour une entreprise de - 10 salariés.)

Si un litige survient, vous réglerez 30 € pour une médiation réalisée à distance par mail ou visioconférence et 70 € pour une médiation réalisée en présentiel ou avec déplacement.

## Efficace & Rentable

Les courriers et démarches qui s'ajoutent au quotidien de l'activité consomment environ 30 h dans l'année, sans aide.

Si on évalue 1 h de votre temps à 50 €, il vous en coûterait a minima 1 500 €/an

Ces prestations sont incluses dans l'adhésion fédérale.

# Efficace & Rentable

*L'intérêt d'adhérer à une fédération départementale est une évidence pour ceux qui en bénéficient.*

*Prenez le temps de découvrir dans ce document les services uniques que seule votre fédération peut vous rendre.*

*Ce temps-là sera récompensé par une vie professionnelle plus sereine, recentrée sur votre cœur de métier, soulagée de nombreuses tracasseries administratives et des économies qui s'élèvent à des milliers d'euros chaque année.*

*Être informé en temps réel*

*S'adapter à une réglementation qui change sans cesse*

*Bénéficier de partenariats*

*Profiter à temps de la loi*

*Reconquérir les consommateurs et regagner des parts de marché*

*Être aidé en cas de coups durs*

*Gagner du temps*



## Être informé en temps réel

La Confédération est la seule organisation qui connaît en temps réel les milliers d'informations d'ordre juridique, social et réglementaire qui concernent la boulangerie.

Elle les sélectionne, les décrypte et les transmet aux fédérations départementales qui vous alertent.

Vous apprenez très rapidement les informations indispensables et vous pouvez prendre les bonnes décisions.

Personne d'autre ne peut vous rendre ce service.

### Efficace & Rentable

Il faudrait au moins 1 h de recherche par jour soit 250 h par an pour obtenir la même quantité d'informations de même qualité.

Le coût d'un tel travail est considérable. Il dépasserait 15 000 € d'investissement personnel.

Nul n'a les moyens ou le temps d'un tel effort.

Cette estimation donne une idée de la valeur que représente le fait de se fédérer.

## S'adapter à une réglementation qui change sans cesse

La réglementation évolue sans cesse. Elle est de plus en plus exigeante et les sanctions prévues sont souvent lourdes.

Les services fédéraux et confédéraux sont parfaitement compétents pour mettre en œuvre les actions réglementaires adaptées à chaque boulangerie.

Parmi les divers services proposés par les fédérations, certaines proposent la constitution et la mise en place du document unique (DUERP) pré-validé par les Services de la Médecine du Travail.

Ses mises à jour annuelles sont ainsi plus faciles à réaliser.

Les subventions pour l'achat de nouveaux matériels consenties par la Région, l'Europe, la Carsat ou l'Ademe varient dans le temps.

Seul, le réseau fédéral qui connaît parfaitement ces opportunités, peut vous aider à en bénéficier.

La fédération vous fournit les supports de l'affichage obligatoire, des étiquetages réglementaires, des documents de déclaration des allergènes, etc.

### Efficace & Rentable

Les diverses subventions pour l'achat de nouveaux équipements peuvent atteindre 12% de leur prix à concurrence de 10 000 €.

Une boulangerie qui acquiert 5 000 € de matériel neuf en moyenne par an peut espérer percevoir 600 € de subventions.

Le respect de la réglementation est facilité et les amendes (toujours élevées) sont évitées.

## Bénéficier de partenariats

La fédération suscite et entretient des partenariats intéressants pour leurs adhérents qui ont la totale liberté d'en profiter ou non.

La Confédération a signé avec la société de vêtements professionnels LAFONT, un accord de partenariat au profit de tous les adhérents.

### Efficace & Rentable

Vous bénéficiez ainsi d'une remise de 20% sur toutes vos commandes de produits LAFONT.

## Profiter à temps de la loi

Les mesures légales dont peuvent bénéficier les entreprises de boulangerie sont connues en temps réel par votre fédération. Elles nécessitent souvent le montage de dossiers exigeants et longs à constituer.

La Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité (TICFE) s'élève à 22,5€ / KWh. La Confédération s'est battue pour que les artisans boulangers puissent bénéficier de son exonération. Le remboursement partiel consenti par l'État peut atteindre 800 € à 8 000 € par an selon les cas. Votre fédération est habituée à cette procédure et vous aide à rassembler toutes les pièces et les informations nécessaires.

Le fonds de péréquation a été créé par les partenaires sociaux pour mutualiser certaines charges lourdes pour l'employeur.

Les fédérations connaissent parfaitement les situations qui permettent de solliciter ce fonds et savent monter les dossiers nécessaires.

## Reconquérir les consommateurs et regagner des parts de marché

Les consommateurs sont très attachés à la fabrication maison et à la diversité de notre offre. Mais ils ont de plus en plus de mal à repérer les artisans boulangers qui font leurs viennoiseries, leurs pâtisseries et leur restauration boulangère. La marque Boulanger de France, unanimement saluée par les médias et les consommateurs, permet de se distinguer et d'attirer de nouveaux clients.

L'excellence est gravée dans les codes de notre métier depuis toujours. Les concours boulangers sont des événements exceptionnels, enviés par tous les métiers, convoités par les artisans et leurs équipes, admirés par le grand public et surtout par vos clients.

Votre fédération départementale, votre région boulangère et la Confédération nationale ont une compétence unique pour organiser des concours diversifiés et de haute tenue.

### Efficace & Rentable

Cette prestation méconnue est assurée par la fédération en partenariat avec un cabinet spécialisé qui est rémunéré uniquement en fonction des remboursements obtenus. La vérification des nombreuses pièces nécessaires est incluse dans l'adhésion. Elle permet de monter des dossiers complets qui ne seront pas rejetés. La moyenne des remboursements nets perçus est de 1250 € en 2020.

Les situations de prise en charge sont nombreuses :

- Remboursement des salaires en congés pour événements familiaux. Exemple : la prise en charge des congés pour un mariage est de l'ordre de 650 €
- Remboursement de l'indemnité de licenciement due en cas d'invalidité du salarié
- Remboursement des indemnités de congés payés pendant la période de maternité (de l'ordre de 500 € sur la base d'un salaire net de 1250 € net par mois)
- Remboursement (par le fonds IDR) à 100% de la prime de départ en retraite, souvent importante. Cette prime s'élève à 6250 € pour un salarié qui perçoit 2 500 € de salaire brut et part en retraite après 25 ans d'ancienneté.

### Efficace & Rentable

Le coût de l'adhésion à Boulanger de France est calculé au plus juste. Il finance les frais de l'indispensable contrôle de l'organisme de certification Bureau Veritas qui rend votre adhésion fiable et crédible. L'adhésion initiale pour 2 ans est de 310€ pour les adhérents d'une fédération et de 620€ pour un non adhérent. Le prix du kit de communication est de 110 €. [www.boulangerdefrance.org](http://www.boulangerdefrance.org)

Les concours :

- Meilleure Baguette de Tradition Française
- Meilleur Croissant au Beurre
- Meilleur Jeune Boulanger de France
- Trophée des Talents du Conseil et de la Vente
- Meilleur Apprenti de France (Boulangerie)
- Meilleur Jeune Boulanger International
- Worldskills
- Coupe du Monde de la Boulangerie
- Coupe d'Europe de la Boulangerie
- Coupe de France de la Boulangerie